



## Informations & Programme

### Obligations Règlementaires

L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à tous salariés qui utilisent un engin de chantier. Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance d'une autorisation de conduite soit par le passage d'un test CACES suivant la recommandation R482.

La durée et le contenu de celle-ci doit être adaptée à l'expérience du candidat et la complexité de l'équipement du travail concerné.

### Formation et autorisation de conduite :

- Article R4323-55 du code du travail \* les modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 02 décembre 1998.
- Article R4323-56 du code du travail \* Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999 \* Décret n°2015-172 du 13/02/2015.

### Vérifications générales périodiques :

- Arrêté du 05 mars 1993 \* complété par l'Arrêté du 04 juin 1993 \* Arrêté du 01 mars 2004.

### AIPR Travaux à proximité de réseaux :

- Arrêté du 15 février 2012 modifié \* Arrêté du 22 Décembre 2015.

### Objectifs

- Lui apporter les compétences nécessaires à la conduite des engins de chantiers concerné.
- Lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné.
- Lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation.
- Lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir les risques.

### Conformément à la recommandation CNAM TS R482.

25 avenue de Berlincan - 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

☎ 06 35 44 03 34 - ✉ conseil@cop-formation.fr - 🌐 www.cop-formation.fr

N° Déclaration d'Activité 72 3309848 33 - NAF 8559A - Siret : 811 587 161 00019



### Public

Tous salariés amenés à utiliser un engin de chantier.

### Pré requis

Avoir 18 ans et plus.

Être en possession d'un Certificat d'aptitude au travail délivré par la médecine du travail.

Être titulaire du CACES de l'engin concerné.

### Durée

**Formation Initiale :** Variable en fonction de la catégorie concernée et de l'expérience de l'apprenant.

**Formation Recyclage :** Tous les 10 ans variable en fonction de la catégorie concernée et de l'expérience de l'apprenant.

### Evaluation

- Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et pratique (CACES) conformément à la recommandation R482 CNAM.
- Le CACES ne pourra être délivré que pour la catégorie de chariot pour lequel le candidat a été évalué.
- Une attestation de formation remise aux participants en fin de formation mentionnera la réussite ou l'échec aux évaluations théorique et pratique.
- L'employeur pourra en conséquence prendre la décision de délivrer ou non l'autorisation de conduite.
- Les CACES seront réalisés par nos partenaires organismes testeurs certifiés par un organisme de contrôle.

### Validation

- Attestation de formation.
- Tableau récapitulatif sur les formations réalisées.
- Préparation du titre d'habilitation vierge ou rempli.

### Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.

### Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Intervention sur le terrain.
- Présentation du matériel et EPI.
- Exercices sur application des thèmes abordés.



## Programme

### Connaissances Théorique :

#### Connaissances générales :

- Acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels.
- Généralité, réglementation, les responsabilités.
- Rôle et responsabilité du conducteur, du chef de manœuvre, de l'employeur.

#### Technologie des engins de chantier :

- Rappels techniques et notion de technologie.
- Terminologie et caractéristiques générales.
- Identification, rôle et différents organes de sécurité.
- Identification, rôle et différents principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes.
- Rôle des structures de protection ROPS, FOPS et TOPS.
- Equipements interchangeables disponibles pour différentes familles d'engins.

#### Technologie des engins de chantier :

- Présentation des différentes catégories d'engins.
- Caractéristiques et spécificités des différents types d'engins de chantier.

#### Technologie des engins de chantier :

- Identification et signification : panneaux signalisation, interdiction et obligation, spécifiques de chantier etc.
- Circulation sur chantier : consignes, règles, distance de sécurité applicables.
- Circulation sur la voie publique : modalités de circulation, réglementation, équipements requis, règles.

#### Risques liés à l'utilisation des engins de chantier :

- Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin : mécanique, incendie, hydraulique etc...
- Principaux risques liés à la conduite aux déplacements, et moyens de prévention associés : renversement latéral, mouvement accidentel, heurs de personnes, manque visibilité, effondrement terrain, projection matériaux, environnement, risques spécifiques liés au levage, écrasement, transport et élévation de personnes.

#### Exploitation des engins de chantier :

- Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs : ceinture, réglage siège etc.
- Transport et élévation de personnes.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie).
- Port des EPI.



- Connaissance et utilisation des gestes et signaux de commandements conventionnels.
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement d'attention (téléphone, musique).
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho actives.

### **Savoir-Faire Pratiques :**

#### **Vérifications des documents nécessaires et prise de poste.**

**Contrôle propreté cabine, visibilité depuis le poste de conduite, bon fonctionnement des dispositifs sécurité.**

**Adapter la vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer.**

#### **Conduite et manœuvre :**

- Utilisation de l'engin pour conduite, exercices pratiques de positionnement et manœuvres.
- Circulation marche avant, arrière, en courbe, à vide, en charge, maîtriser les trajectoires, la vitesse...
- Sélectionner les rapports de boîte à vitesse, utiliser le dispositif de freinage.
- Tenir compte des angles morts, respecter les conditions de stabilité, garantir la sécurité des piétons.
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge.
- Dans la zone évolution identifier les sources potentielles de risques.
- Réaliser les exercices prévus dans la R 482 suivant la catégorie des engins sur des sols adaptés à cet effet.
- Conduite au moyen d'une télécommande (option).
- Chargement/déchargement sur porte engins (option pour certaines catégories).

**Fin de poste et opérations d'entretien quotidien, maintenance de 1er niveau.**